

Les infos

Vendredi 15 juillet 2011



YA DES JOURS COMME ÇA ...

Quand ça veut pas sourire, ça sourit pas. Ainsi le 29 Juin, la Cour de Cassation a rendu un arrêt retentissant dans lequel, sans condamner le forfait-jours et donc la liberté d'organiser son travail qui y est sous tendue, elle l'assortit de conditions de validité assez drastiques : il faut que des mesures effectives limitent le temps de travail de façon à respecter le droit au repos et à la santé, élevés au rang de droits constitutionnels. On rappellera donc la règle européenne, prise au nom des mêmes droits : 10 heures par jour maxi et des semaines ne pouvant pas dépasser 48h (44h de moyenne sur 12 semaines). Bref la loi française n'est pas conforme et l'accord SG du 12 Octobre 2000 devra être revu. Interrogée à la délégation du personnel de Valmy, la direction a joué « tout va très bien Madame la marquise » et affirmé l'accord conforme. A notre avis elle prend plutôt ses désirs pour des réalités mais tant de candeur a quand même des limites que toute personne raisonnable perçoit assez vite.

Toujours le même 29 Juin, toujours la Cour de Cassation, rappelle que les évaluations, les objectifs et toute instruction de l'employeur doivent être rédigés en français, sauf à être non opposables au salarié (et donc de nul effet, y compris sur le variable). Madre de Dios, on imagine mal les heures

qu'il va falloir pour tout rectifier à SGCIB. Ya des jours comme ça ...

AU CEE

Cette réunion du **Comité d'Entreprise Européen** a été un peu difficile à tenir à la date prévue (7 Juillet). Disons que, pour ce qui est de tenir, c'est la direction du Groupe qui n'aurait vu aucun inconvénient à un report. La feuille de route est donc de « poursuivre notre transformation ensemble », 2015 sera déjà le monde nouveau et on verra qui restera. Après ça, ne nous demandez pas ce que ça veut dire ; le Président nous aurait dit que le char de l'état navigue sur un volcan que nous aurions été tout aussi renseignés sur les projets concrets. Du débat qui a suivi on a retenu que le ROE de 15% c'était avant les nouvelles normes Bâle III. Toutefois, cette sage modestie fut tempérée par la réponse faite la question de savoir qui allait supporter le coût des nouvelles contraintes, le personnel ou l'actionnaire ; le sacrifice de ce dernier aurait des limites (nous on a toujours trouvé que c'est son appétit qui n'en avait pas). Il a été fait remarquer que vouloir avancer ensemble et satisfaire l'actionnaire (ou les investisseurs) avait tout d'une injonction paradoxale puisque, dans le « ensemble », il y avait quand même quelqu'un, à savoir nous, dont la motivation est tout aussi prosaïque, qu'il y a un choix à faire à un moment et que ce ne sont pas des épisodes comme l'utilisation des évaluations à SGCIB pour lister le personnel en trop qui vont calmer les inquiétudes. Bref, si on veut motiver le groupe, qui fonctionne avec des politiques intégrées pour tout sauf en matière sociale, et si on veut qu'il n'y ait pas de situation de dumping social, il faudra bien en passer par un accord social mondial. A part le scepticisme présidentiel (on ne sait pas trop sur quoi il repose) exprimé, la réponse fut très fuligineuse, et péremptoire de la part d'Anne Marion-Bouchacourt RH du groupe. Mais on y reviendra.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT